



GTTN

Global Timber
Tracking Network

**GLOBAL TIMBER TRACKING
NETWORK (GTTN)
ATELIER RÉGIONAL EN AFRIQUE**

Yaoundé, Cameroun, 27-28 juin 2018

Date de version du document : 04.04.2018

Contexte

L'abattage illégal du bois et le commerce qui y est associé constituent une menace pour la durabilité des écosystèmes forestiers, se traduisent par un manque à gagner pour les gouvernements, déclenchent un cercle vicieux de mauvaise gouvernance et contribuent à aggraver la pauvreté et les conflits sociaux. L'abattage du bois non durable illégal est à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle mondiale, règle à laquelle l'Afrique ne déroge pas.

Un certain nombre de législations ayant trait au commerce sont entrées en vigueur ces dix dernières années sur les principaux marchés de consommation des produits forestiers. Plusieurs pays ont élevé au rang d'infraction punissable le commerce de produits dérivés du bois d'origine illégale sur leur territoire.

Avec l'amendement de la Lacey Act, les États-Unis d'Amérique protègent le bois depuis 2008 ; en Australie, la loi Illegal Logging Prohibition Act entrée en vigueur en 2012 qualifie de délit criminel l'importation de bois abattu illégalement et de ses produits dérivés ; dans l'Union européenne, la réglementation sur le bois est entrée en vigueur en 2013. Ces législations font porter la responsabilité sur les opérateurs économiques, qui sont tenus d'accorder l'attention requise et de garantir que leurs produits soient d'origine légale. D'un autre côté, de nombreuses initiatives ont été prises à différents niveaux, dans les secteurs public et privé, aussi bien à l'échelon des pays consommateurs et producteurs que transformateurs, pour parvenir à un commerce légal démontré pour le bois et les produits dérivés du bois.

Une démarche plus globale est celle des Accords de Partenariat Volontaires (AVP) tels qu'ils ont été élaborés par l'UE et un certain nombre de pays producteurs de bois dans le cadre du Plan d'Action concernant l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). En vertu de ces accords commerciaux bilatéraux, les pays s'efforcent de combattre l'abattage illégal du bois et le commerce des produits de bois illégaux qui y est associé, ce qui se traduit par du bois labellisé avec licence FLEGT une fois que l'on que les accords sont entrés en vigueur. Plusieurs pays africains, y compris le Ghana, le Cameroun, la République centrafricaine, le Libéria et la République du Congo, ont ratifié leurs AVP respectifs avec l'UE. D'autres pays tels que la Côte d'Ivoire, la

République démocratique du Congo et le Gabon mènent actuellement des négociations avec l'UE au sujet d'un AVP.

Par ailleurs, d'autres mesures prises par certains pays africains pour garantir la durabilité du commerce du bois englobent des schémas volontaires de certification de la forêt ainsi que les initiatives de la CITES et du programme REDD+. Il existe toutefois des divergences considérables aussi bien dans l'identification et l'évaluation de réponses politiques que dans la définition de méthodes efficaces permettant d'empêcher l'abattage illégal du bois à l'échelle mondiale et, en particulier, en Afrique.

Les approches de vérification de l'origine légale et d'assurance s'appuient maintenant la plupart du temps sur une application correcte des permis, licences et inspections ainsi que sur la prise en considération des facteurs de transformation du bois tout le long de la chaîne de contrôle du bois.

Alors que tout système de conception humaine sera toujours vulnérable à des modifications imputables à l'homme, les méthodes scientifiques permettent de confirmer ou de rejeter sans aucune ambiguïté les objections formulées quant à l'essence et à l'origine du bois. Ceci peut être testé sur des produits dérivés du bois à tout stade de la chaîne de contrôle du bois.

Pourquoi le GTTN maintenant ?

S'étendant à l'échelle de toute la planète, le Global Timber Tracking Network (GTTN) permet à des spécialistes de se concerter pour développer plus encore la combinaison de technologies innovantes comme l'analyse d'ADN, l'analyse des isotopes stables et d'autres méthodes avec les techniques modernes d'anatomie du bois.

L'objectif suprême consistant à renforcer la gouvernance dans le domaine de la sylviculture, le GTTN cherche à promouvoir une expertise et des outils que les services de douanes, les instances de respect des lois, les certificateurs tiers responsables de la gestion durable des forêts, les sociétés et autres acteurs puissent utiliser pour éradiquer le commerce illégal du bois.

Le GTTN procure une opportunité pour intensifier les discussions et la coopération régionales de façon à renforcer les capacités régionales et la

coopération mutuelle entre les pays africains pour détecter et prévenir le commerce illégal du bois dans la région.

Les objectifs de l'atelier régional

En règle générale, le niveau d'adoption des techniques de traçabilité du bois que promeut le GTTN est faible en Afrique, tant sur le plan de la politique que sur celui de la pratique. Cela s'explique en partie par les investissements relativement lourds qu'implique la mise en œuvre de certaines de ces technologies. Il existe également un déficit de personnels ayant reçu une formation appropriée dans les pays africains pour appliquer ces technologies. Par conséquent, l'atelier régional du GTTN en Afrique s'est donné les objectifs suivants :

- Renforcer la prise de conscience des parties prenantes en Afrique au sujet du GTTN et du potentiel croissant des techniques de traçabilité du bois pour contribuer à juguler l'abattage illégal du bois.
- Cerner l'intérêt et la demande potentielle ou les obstacles éventuels à l'adoption des techniques de traçabilité du bois en Afrique.
- Cartographier les capacités et le savoir-faire existants avec les laboratoires d'ores et déjà impliqués dans la traçabilité du bois ainsi qu'avec les laboratoires qui mettent actuellement en œuvre leurs compétences dans d'autres domaines (par exemple l'agriculture, les espèces de la CITES autres que le bois, etc.).
- Identifier les besoins de transfert de connaissances et d'assistance financière de manière à développer des aptitudes, des connaissances et des outils avec l'objectif d'adopter des technologies de traçabilité du bois, y compris la collecte d'échantillons et le développement de données de référence.
- Traiter et partager les droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne la technologie, la méthodologie et les données de référence, en tenant pour cela aussi compte des questions ayant trait à l'accès au et au partage des avantages (en référence au Protocole de Nagoya).
- Identifier l'intérêt pour le développement de partenariats stratégiques (avec le secteur privé, les instances de tutelle et les décideurs) au sein des pays africains en vue d'appliquer les technologies de traçabilité du bois.
- Explorer des voies pour la collaboration et l'élargissement de l'initiative du GTTN entre les pays aussi bien acheteurs que fournisseurs pour instaurer des systèmes efficaces de traçabilité du bois (incluant par exemple des systèmes d'assurance de la légalité du bois, le programme de suivi de la CITES, des systèmes de diligence raisonnable, etc.).

Qui peut participer à l'atelier régional ?

Le GTTN offre un forum à l'intention des différentes parties prenantes pour instaurer des interdépendances dans la lutte contre l'abattage illégal du bois. Parmi les parties prenantes au GTTN figurent des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, des organismes universitaires, le secteur public et privé, l'industrie de la sylviculture et du bois ainsi que des instances de respect des lois. La participation à l'atelier se fait sur invitation, mais il existe toutefois un nombre limité de sièges permettant à des parties intéressées d'y participer. Veuillez prendre contact avec nous sous gtnn@efi.int pour obtenir de plus amples informations.

Les résultats escomptés de l'atelier

- **Plus grande prise de conscience de l'initiative du GTTN** et de ses avantages en faveur de l'Afrique.
- **Projet de proposition d'une feuille de route** relative à l'utilisation de la technologie du GTTN dans la lutte contre le commerce illégal du bois.
- **Identification de nouvelles voies pour la collaboration mutuelle entre les pays africains** de façon à réduire le commerce illégal du bois.
- **Identification des rôles potentiels des parties prenantes africaines** (organisations gouvernementales et non-gouvernementales/partenaires du développement, secteur privé) **dans l'initiative du GTTN.**

Lieu et date de l'atelier

Yaoundé, Cameroun, 27-28 juin 2018

Points provisoires de l'ordre du jour

Séance 1: présentation du GTTN

Séance 2: intérêts, demandes et obstacles à la traçabilité du bois en Afrique

Séance 3: capacités de traçabilité du bois en Afrique

Séance 4: un nœud de réseau régional africain pour le GTTN

Excursion avec visite d'une concession forestière : le commerce légal du bois dans la pratique

With support from



by decision of the
German Bundestag

www.globaltimbertrackingnetwork.org

The objective of the Global Timber Tracking Network (GTTN) is to promote the operationalization of innovative tools for wood identification and origin determination, to assist the fight against illegal logging and related trade around the globe. GTTN is an open alliance that cooperates along a joint vision and the network activities are financed through an open multi-donor approach. GTTN phase 2 coordination (2017-2019) is financed by the German Federal Ministry of Food and Agriculture (BMEL).